

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 7-8

Artikel: La femme suisse sort de l'ombre : quelques réflexions

Autor: Chenou, Martine / Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de...

DEUX ERREURS

par Claire Masnala-Rubattel

La libération de la femme n'est pas un problème simple. C'est bien pourquoi il faut dialoguer, remettre certains erreurs, reconnaître que l'un peut en commettre d'autres. « Femmes suisses » a publié récemment un article d'Hanny Thalmann ; article sérieux et bien documenté, mais contenant au moins deux erreurs : une erreur sur les faits ; une autre quant à la tactique.

Erreur sur les faits : l'auteur estime indispensable, irremplaçable la présence de la mère auprès de ses jeunes enfants, voire même lorsqu'ils sont déjà écoliers. L'idée fondamentale qui sous-tend cette attitude, c'est que seule

La croyance qui veut que le travail de la femme nuise à ses petits est fautive. Je sais que je choquerai peut-être en tentant de démythifier une idée aussi profondément ancrée ; mais on ne peut tout de même pas refuser les nombreux faits, les nombreuses recherches qui la démentent. Les premiers sociologues de la famille à avoir étudié les répercussions du travail de la femme hors de chez elle s'attendaient — à ne mettre en évidence que des effets désastreux pour l'enfant. Ils se sont d'ailleurs essentiellement attachés aux conséquences que pouvait avoir le double rôle de la femme sur la personnalité de l'enfant, sans se préoccuper beaucoup (et c'est assez symbolique des valeurs de notre société) des tensions qu'il pouvait provoquer chez elle ; sans s'intéresser non plus à l'importance que pouvait avoir le travail de la femme sur son propre épanouissement, sur son foyer, sur son mariage ; sans se préoccuper suffisamment des conséquences souvent tragiques d'un père trop souvent absent.

Or, jusqu'à présent, aucune preuve scientifique n'a été apportée qui permette d'affirmer que le travail de la mère porte préjudice à ses enfants. Ceux-ci, en effet, ne paraissent pas avoir plus de chances de devenir des délinquants, d'être victimes de névroses, de se sentir sévèrement affectés, de moins bien réussir à l'école, etc., etc. D'ailleurs, une bonne partie de ces chercheurs furent eux-mêmes surpris par des résultats qui démentaient toutes les idées reçues. La seule différence sur laquelle ils aient pu mettre le doigt dans une étude faite en 1962, avait trait au degré de culpabilité des femmes : 42% de celles qui travaillaient à l'extérieur, 24% seulement de celles qui se consacraient entièrement à leur famille, faisaient part du souci que leur causait leur rôle de mère, s'inquiétaient de la qualité des con-

tacts qu'elles avaient avec leurs enfants et de celle de l'éducation qu'elles leur procuraient. Ces chiffres ne font que montrer que la société sexiste culpabilise celles — et ceux — qui s'écartent de la voie tracée.

Le noyau

Il semble donc bien que le noyau du problème soit ailleurs. Plutôt que la présence permanente d'une mère, c'est la nature des soins donnés aux enfants, leur qualité, qui compte ; ce qui importe, c'est la disponibilité de la mère, ou de son substitut, un substitut, dont on oublie un peu trop souvent, qu'il pourrait être le père. Ce qui importe, c'est l'affection, c'est la chaleur, procurée à l'enfant ; disponibilité, affection et chaleur qui ne sont pas forcément plus grandes parce que la mère se consacre entièrement à son foyer. Et il faut bien reconnaître que les enfants de notre époque, la première à avoir fait du métier de mère un travail à plein temps (pour celles en tout cas qui peuvent se le permettre) n'ont pas une vie plus enrichissante, ne sont pas plus équilibrés que ceux qui les ont précédés.

Dans son dernier ouvrage « Les enfants du rêve », Bruno Bettelheim corrobore l'idée qu'une éducation très différente de celle que nous connaissons peut être parfaitement valable, aussi bien pour l'enfant que pour les parents. Et pourtant, on ne peut guère le soupçonner d'être un féministe aveuglé par la passion.

Etudiant la vie communautaire des kibboutz, il dit entre autres, ceci : « Pour moi, l'expérience du kibboutz démontre clairement que les enfants, élevés par des éducateurs dans des maisons d'enfants ont de bien meilleures chances que beaucoup d'enfants élevés par leur mère dans des foyers misérables et même qu'un certain nombre qui grandissent dans une famille de classe moyenne ». Il va sans dire que, pour accepter d'être séparés

cette présence permanente permet un développement psychique et physique harmonieux du petit, qui risque de graves perturbations s'il en est privé. Or, s'il est vrai que des séparations brusques et prolongées — la mort, une maladie grave — sont traumatisantes pour un enfant, il est erroné d'extrapoler abusivement, comme l'ont fait beaucoup de psychologues, et de prétendre que toute séparation d'avec la mère est néfaste pour l'enfant. Et la situation d'une femme qui travaille hors de son foyer, selon un horaire régulier, ne peut pas être qualifiée de « séparation brutale ».

de leurs enfants quatre jours après leur naissance, les femmes du kibboutz ont rejeté les valeurs de la culture du ghetto : « Les mères qui vivent au kibboutz n'ont jamais considérée la maternité et l'éducation de leurs enfants comme leur principale fonction dans la vie ». A quoi j'ajouterai que l'ensemble de la communauté partage ce point de vue. Certes, la situation est très différente dans nos sociétés ; mais il appartient, je crois, aux femmes de démythifier les préjugés tenaces qui les concernent, dont l'un des plus répandus et des plus profonds veut qu'elles soient irremplaçables auprès de leurs enfants. Hanny Thalmann, à cet égard, me paraît être tombée dans un piège mortel.

Erreur tactique

Son erreur tactique, à mon avis, est de demander plus de possibilités de travail à mi-temps pour les femmes entrant dans ce qu'elle appelle la troisième phase de leur vie. De deux choses l'une : ou le travail à mi-temps se généralise au point de devenir la règle pour les hommes comme pour les femmes ; ou il reste réservé à ces dernières pour leur aider à surmonter la « dépression du nid vide ». Dans le premier cas, on atteint presque la société réellement démocratique, la société où un choix véritable est possible, où les parents, à tour de rôle, s'occupent du foyer puis travaillent à l'extérieur ; où les tâches sont véritablement partagées ; personnellement, je dis oui à une société de ce type. Mais, contrairement au second cas, je dis non car il s'agit alors de renforcer le statut que les femmes continueront à être élevées dans l'idée que leur travail vient au second rang ; l'habitude sera renforcée, qui veut qu'une femme, après une formation plus ou moins bonne, quelques années de pratique peut-être, se retire pendant une quinzaine d'années de la vie économique, puis, vers 40 ans, reprenne une occu-

patation à temps partiel. Jamais un job à mi-temps destiné spécifiquement aux femmes n'aidera leur promotion dans le monde du travail ; elles ne pourront que rester des auxiliaires, des salariées de seconde zone.

Au contraire, la discrimination à leur égard, tant au niveau des postes qui leur sont destinés qu'à celui des responsabilités ou du salaire qu'on leur offre, pourra être justifiée par leur statut de travailleuses à mi-temps qui en ferait, dans de nombreux domaines, des salariées moins « rentables », donc moins utiles à l'économie du pays. Le mi-temps est une arme extrêmement dangereuse ; c'est une arme anti-féministe, qui ne peut que desservir la cause des femmes et augmenter le clivage entre « métiers masculins » et « métiers féminins ». C'est ailleurs qu'il faut rechercher une solution : dans le partage égal, entre l'homme et la femme, des travaux ménagers et d'éducation ; et aussi dans la mise sur pied d'équipements collectifs pour effectuer ces travaux.

Navrant

Dans une interview publiée le 6 juin 1974 par le journal « Le Monde », l'anthropologue Georges Balandier dit ceci à propos des relations entre les sexes : « Je pense que l'on touche ici à la fois aux origines et aux racines les plus profondes de la société. C'est ce qui explique la peur qui peut saisir lorsqu'on tente de repenser autrement les rapports des classes sexuelles. Et il semble même que, aujourd'hui, il y ait plus d'inquiétude dans nos sociétés à l'idée de remettre en cause le rapport homme-femme que le rapport entre

classes sociales ». C'est parce que ce partage son avis que je trouve navrant — bien que compréhensible vu la socialisation actuelle de la fille — que des femmes engagées dans une lutte féministe transmettent des idées dont on a démontré qu'elles étaient erronées, qu'elles donnent des armes à leurs adversaires et que par là elles contribuent à leur propre défaite.

L'intronisation de Mme Girard-Montey



Des débuts fleuris pour notre nouvelle conseillère nationale, entourée de Barbara Burki (à gauche) et Laurence Déonna (à droite).

Pour un bureau national suisse de la condition féminine

Le Comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'est réuni le 20 juin à Zurich sous la présidence de Jacqueline Berenstein-Wavre. Il a pris connaissance du rapport sur la situation de la femme en Suisse rédigé par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich sur une enquête demandée par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et le Conseil fédéral.

Après avoir regretté le langage souvent difficile de ce rapport, le Comité de l'Alliance a constaté que les statistiques dont on ne peut contester l'exactitude, confirment ce que ses commissions avaient déjà constaté, à savoir les nombreuses et fondamentales discriminations dont les femmes suisses sont encore l'objet aujourd'hui dans l'éducation, la profession, la famille.

Afin de remédier à cette situation, le Comité de l'Alliance estime urgente la création d'un bureau national de la condition féminine (avec annexes dans nos 3 régions linguistiques) qui aurait pour tâche de remédier par tous les moyens possibles à ces discriminations (centres de documentation — recherches — mass média — conseils et requêtes des autorités).

Vu l'importance de la question, le Comité de l'Alliance réunira en octobre une conférence groupant les représentantes de ses 240 associations membres.

LA FEMME SUISSE SORT DE L'OMBRE

Suite de la page 1

Rares sont les familles où pouvoir et rôles sont partagés à égalité, dans une véritable « Partnerschaft ».

Lorsque la femme travaille, les rôles sont moins traditionnels et le pouvoir de décision mieux équilibré.

IV. LES TÂCHES DE LA FEMME MARIÉE

Les analyses faites jusqu'à maintenant ont montré que les femmes sont nettement plus exposées que les hommes à tomber dans des cas extrêmes de surcharge ou de sous-emploi de leurs forces.

1. Le double rôle, au sens propre, est un phénomène urbain, peu fréquent. A la campagne, en revanche, la paysanne en même temps mère de famille est la situation la plus fréquente, mais pas tout à fait comparable.

2. Le rôle professionnel seulement se rencontre essentiellement avant et après le temps des enfants. On peut penser, dit le rapport, que c'est la situation la moins exigeante tant au point de vue physique que psychosocial.

3. Le rôle de mère seulement est le plus conforme aux normes et le plus apprécié socialement. Il entraîne un risque d'isolement.

4. Ni rôle maternel, ni rôle professionnel, telle est la situation de bien des femmes dont les enfants sont élevés. C'est le plus grave cas de sous-emploi des forces féminines.

Le rapport souligne la carence de l'infrastructure — crèches, école maternelle, etc. — d'aide aux mères, même dans les grandes villes. Si, dans les villes, l'activité professionnelle des femmes mariées est de mieux en mieux acceptée, il n'en va pas de même dans les cantons peu développés et dans les régions rurales où elle est refusée par la moitié des femmes. Il est frappant que plus les conditions financières du ménage

pousseraient la femme à travailler professionnellement, plus net est son refus et celui de son mari. Le prestige...

V. PRISE DE CONSCIENCE

La femme est-elle consciente de la discrimination qui la touche ? Quels sont ses sentiments face à l'idée d'une dominance masculine — donc d'une infériorité féminine — et face à celle d'une différence de nature entre l'homme et la femme ?

L'infériorité tout d'abord. — 35 à 50% des femmes interrogées ont admis que l'homme rentrant du travail devrait pouvoir se reposer, sans se soucier des problèmes du ménage. 30 à 50% estiment que lorsque l'homme et la femme ne sont pas du même avis, c'est elle qui doit céder. 50 à 75% souscrivent à l'opinion qu'une certaine égalité dans le mariage peut être bonne, mais que c'est l'homme qui doit faire pencher la balance.

Et la différence de nature ? — 35 à 45% des femmes interrogées estiment que l'éducation des enfants est en première ligne du ressort de la mère. 65 à 85% des femmes approuvent la répartition « père-nourricier, mère-ménagère ». 45 à 70% pensent que la politique n'est pas une affaire de femmes. 25 à 45% jugent que les femmes mariées ne doivent pas aller travailler, car gagner de l'argent est une affaire d'homme. Les hommes approuvent en majorité cette conception. Enfin 40 à 70% des femmes sont d'avis que les garçons et les filles doivent être préparés à leurs différentes tâches futures par une éducation et une formation différentes. Voilà qui laisse songeur...

Si les célibataires acceptent moins bien la domination masculine, l'âge des femmes mariées ne modifie pas leurs réponses. Il est donc hélas faux de croire que la jeune génération est moins traditionnelle que celle qui la précède...

VI. ACTIVITÉS EXTRA-FAMILIALES

A ce stade, on peut bien dire que la séparation des rôles et la subordination de la femme dans l'union conjugale conduisent à son isolement. Comme elle ne travaille en principe pas, exerce-t-elle d'autres activités sociales et quelle influence cela a-t-il sur sa place dans la famille ?

Les Suissesses ne participent que dans une mesure très limitée à la vie politique. Dans l'ensemble, la part des femmes à la vie politique est le double dans les grandes villes de ce qu'elle est à la campagne. Dans les petites villes et les communes rurales des cantons développés, les célibataires sont politiquement plus actives que leurs contemporaines mariées. En ville, environ trois quarts des femmes mariées lisent un quotidien à la campagne un peu plus de la moitié. Presque la moitié de toutes les femmes mariées regardent tous les soirs la TV.

Les femmes participent beaucoup plus fréquemment à la vie de sociétés, particulièrement dans les petites villes.

La mode est peu suivie, en règle générale, par les femmes mariées. Selon leur domicile, 14 à 81% des femmes avouent ne pas avoir plus de trois connaissances ; la moitié se rencontrent individuellement et seul un quart des femmes se voient en cercle d'amies.

Discrimination et perspectives

Deux choses frappent lorsqu'on considère l'ensemble de la situation de la femme : la persistante discrimination de fait et l'inconscience face à cette situation. C'est que, pour une grande partie des femmes, les domaines principaux où s'exerce la discrimination n'ont qu'une importance secondaire, non pas seulement à cause du nombre de femmes qui abandonnent leur activité professionnelle dès que possible, mais parce que les femmes exerçant une profession lui attribuent une valeur moindre qu'à leurs rôles familiaux, et parce que seule une comparativement petite partie des

femmes qui travaillent sont en concurrence ouverte avec les hommes. En conséquence, le domaine principal où s'exerce la discrimination, c'est la famille ; et les conditions de la vie familiale touchent toutes les femmes, contrairement aux domaines extra-familiaux.

La fondation d'une famille entraîne pour la femme une réduction de ses activités extérieures, un regroupement de ses priorités en faveur des événements et des problèmes familiaux, une acceptation renforcée de la dominance masculine et la formation d'aspirations individualistes, toutes choses qui ont apparait par anticipation avant même le mariage.

Ces phrases sont reprises du rapport. Et voici la conclusion apportée par Mme Marie-Louise Hitz-Droz, lors d'explications données sur ce rapport et dont je me suis souvent inspirée :

« Une chose apparait clairement à travers de ce rapport : éducation et

formation sont d'une importance immense. C'est seulement lorsque les jeunes filles apprendront qu'elles ne sont pas inférieures, qu'elles n'ont pas, de nature, d'autres qualités ou conditions et qu'elles ne sont pas principalement destinées au mariage, que la confiance en soi, l'affirmation de soi et la réalisation de soi seront possibles.

Enfin, toutes les femmes devraient se pénétrer du concept de solidarité. Elles doivent réaliser que la question féminine doit être résolue en commun. La ménagère doit aider à la réalisation du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, la célibataire qui travaille doit participer à la création de l'infrastructure nécessaire pour faire sortir les femmes de la famille-ghetto. Il est plus que temps que les femmes empoignent ensemble ces problèmes. »

Martine CHENOU.

(Suite en page 7)

Lisez Femmes suisses !

Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110
GENÈVE
Tél. 28 65 72

Lydia Daïnow
GENÈVE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Des soins de beauté individualisés avec les produits
LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31

FIGURES DE PROUE

Emilie de Morsier-Naville (1843-1896)
et son fils, Auguste de Morsier (1864-1923)



Emilie de Morsier-Naville

Obtenir des droits politiques n'était pas la préoccupation dominante d'Emilie de Morsier-Naville — quoiqu'elle ait participé au mouvement qui se dessinait alors et pris la parole dans plusieurs assemblées féministes. En fait, Mme de Morsier s'est battue pour

un droit beaucoup plus élémentaire : le droit d'être libre. En exigeant l'abolition des maisons closes, elle exigeait la libération des prostituées maintenues dans le plus abject des esclavages. Enfermées contre leur volonté, ravahées au rang d'objet, jetées en pâture au premier venu, privées de tous droits, incapables de se révolter, voire de se libérer, ces femmes sont incontestablement, au propre et au figuré, les plus malheureuses parmi les misérables.

Mais il y a plus, et ceci concerne directement le mouvement féministe : Mme de Morsier a su communiquer ses idées, sa générosité, son désintéressement, son courage et son dynamisme à son fils aîné, Auguste de Morsier, qui fut le plus ardent promoteur et défenseur des droits politiques de la femme en Suisse.

Patricienne genevoise, Emilie épousa très jeune Gustave de Morsier et le suivit à Paris. Rien ne la prédestinait à la tâche qu'elle allait entreprendre dans cette ville qui fut, jusqu'à la fin de sa vie, sa patrie d'adoption.

En 1875 — elle avait 32 ans — Emilie rencontra Joséphine Butler qui fai-

sait alors sa première croisade contre la réglementation officielle de la prostitution « qui est un attentat à la liberté humaine ; elle crée une classe de réprouvées et dégrade pour toujours les femmes qui en sont l'objet » (J. Butler). Sans hésiter, elle se mit au service de cette cause qui prit, plus tard, le nom de « Fédération abolitionniste internationale ». Parallèlement, elle s'occupa activement des détenues libérées de la prison de St-Lazare, et obtint, dans ce domaine, certains résultats. « L'œuvre des Libérées de St-Lazare » était une association fondée et menée uniquement par des femmes ; un bel exemple de solidarité.

La célébrité de Mme de Morsier tient moins à ses activités sociales — d'autres femmes en faisaient autant dans l'ombre — qu'à ses discours. Elle avait un véritable talent d'orateur. Ses propos allaient droit au but. Selon ses contemporains, « elle parlait avec un ardeur contenue qui émuait et persuadait ». L'un d'eux précise que les hommes les plus avisés n'en revenaient pas et qu'elle avait le don de tirer des larmes aux politiciens les plus endur-

cis. L'actualité des extraits suivants est frappante :

« Il faut que la femme devienne indépendante de l'homme. ... Si la femme se trouve dans cette situation d'infériorité et de souffrance contre laquelle nous luttons, c'est justement parce qu'elle n'a pas été estimée à sa valeur réelle, parce qu'elle n'a pas été mise à sa place dans l'économie sociale et universelle. En refusant de voir en elle une individualité qui a sa raison d'être et sa fin en elle-même, on lui dénie le droit de poursuivre un idéal personnel et son développement spirituel et moral se trouve subordonné à celui de son maître. »

« Ah ! Je vous conjure, commencez par forcer les hommes à reconnaître que la femme est un être humain avant de réclamer son droit à devenir une femme politique. » (1893.)

« La morale est une pour les deux sexes. (...) Il faudra qu'on renonce à nous parler de femmes tombées, de femmes perdues, à moins que les hommes n'acceptent d'être stigmatisés du même terme lorsqu'ils manquent à la chasteté. Cette monstrueuse inégalité, acceptée jusqu'à ce jour par l'opinion publique, a été elle-même un des facteurs de l'immoralité... Ce n'est pas seulement la police qui fait les prostituées, c'est aussi ce « tout le monde » sans cœur et sans pitié qui tue d'un mot, d'une raillerie et pose pour la vertu outragée chaque fois qu'il s'agit de jeter la pierre à une femme, tandis qu'il n'a que complaisance pour les lâchetés et les vices des hommes. » (1883.) Cette femme hors de pair, supérieure-

ment douée, dont le besoin énergétique de l'action s'alliait à l'idéalisme le plus élevé mourut malheureusement à 53 ans. Son mari et son fils Auguste reprirent le flambeau et poursuivirent la tâche qu'Emilie s'était assignée, dans l'esprit qui l'avait animée.

Auguste de Morsier, ingénieur de profession, bras droit de sa mère déjà du temps de ses études, s'établit à Genève. Elu au Grand Conseil, il fut le plus éminent et le plus efficace de tous les hommes qui luttèrent pour les droits de la femme en Suisse. En 1909, il groupa toutes les associations féministes en une « Association suffragiste suisse » qu'il présida jusqu'à ce qu'il se trouvât une femme qualifiée pour lui succéder. Il aurait voulu créer un « Parlement féminin » en 1911, mais ce plan ne se réalisa pas. Toutefois, c'est grâce à ces conseils qu'Emilie Gourd fonda, en 1912, le « Mouvement féministe ». En 1912, également, il publia une brochure intitulée « Pourquoi nous demandons le droit de vote pour les femmes », dans laquelle il donne une réponse froidement objective à chacun de ces arguments aussi sim-
« les que rabâchés que l'on a avancés de tout temps contre le vote féminin ; un modèle du genre. L'impact de cette brochure était tel que toutes les lectrices, même les plus timorées, se transformaient en féministes irréductibles.

Ainsi, le mouvement féministe suisse a bénéficié indirectement de l'esprit combatif d'Emilie de Morsier-Naville et de ses idées révolutionnaires.

Dr Susanna Woodtli.
(Traduit et adapté de l'allemand par I. Engel.)

Population et développement ► Forum international sur le rôle de la femme

Le 25 février 1974 n'a pas — que je sache — été signalé dans la presse quotidienne comme un jour mémorable. Et pourtant Mme Helvi Sipilä, adjointe du Secrétaire Général de l'ONU, le qualifiait, dans son allocution inaugurale du Forum international sur le rôle de la femme dans le domaine de la population et du développement, de point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire de la promotion féminine. C'est qu'elle s'adressait, dans la salle de l'Assemblée générale de l'ONU, à plus d'une centaine de femmes désignées officiellement pour représenter leur pays dans un débat — qui devait durer cinq jours — sur des problèmes en relation aussi bien avec l'année mondiale de la population qu'avec celle de la femme. On comprendra que toutes celles qui étaient là, assises seules derrière l'écrécran portant le nom de leur pays, aient ressenti une certaine émotion à vivre cet instant et à mesurer le chemin parcouru depuis la date — relativement récente — où pour la première fois dans le monde, des femmes se virent reconnaître le droit de vote.

Cette manifestation féminine était-elle nécessaire ? Certains des orateurs, en cette même séance inaugurale, se sont permis d'en douter et de faire remarquer que l'heure était plutôt aux discussions communes entre hommes et femmes sur les problèmes concernant l'avenir de l'humanité. Pour ma part, j'estime qu'il n'était pas mauvais que sur un plan plus vaste que celui de la Condition de la Femme de l'ONU (où seuls 35 pays étaient représentés) des femmes du monde entier aient été appelées, hors des associations féminines, à aborder ensemble des questions de politique générale. Il appartiendra aux gouvernements de hâter l'étape suivante où toutes les délégations aux conférences mondiales... ou autres comptent des femmes.

Organisé grâce à l'aide financière du Comité de la crise de la population et de la Fédération internationale pour une parenté responsable, le forum a été consacré en partie à la planification familiale. Dans nombre de pays

industrialisés — et la Suisse ne fait pas exception — la planification familiale n'est pas encore acceptée par tous sans aucune objection. On ne s'étonnera pas dès lors que la plupart des représentantes des pays en voie de développement (Africaines, Asiatiques, Américaines du Sud) aient invoqué leurs croyances et leurs traditions pour s'opposer à toute « obligation » qui pourrait leur être faite d'accepter des conceptions si différentes des leurs. Certaines ont d'ailleurs été jusqu'à exprimer leurs craintes que les pays industrialisés, à taux de natalité très bas, recommandant la planification familiale à seule fin que les pays en voie de développement ne les dominent pas par leur nombre.

DELICAT

Il est vraisemblable qu'au Congrès de Bucarest, l'été prochain, des arguments du même genre seront avancés si l'on ne traite pas de manière très prudente ce problème délicat. Il ne

faud pas oublier que, si l'on tient compte seulement de la relation entre le nombre des habitants et la surface du territoire national, plusieurs des pays en voie de développement sont loin d'être surpeuplés et qu'il leur est parfois difficile de saisir tous les aspects de la solidarité internationale.

Les nombreuses — presque trop nombreuses — personnalités (dont très peu étaient européennes) qui ont pris part aux 5 tables rondes constituant l'armature du programme ont abordé bien d'autres sujets que celui de la planification familiale. Au cours des discussions, on parla beaucoup de l'éducation à donner aux femmes. On a rappelé à diverses reprises « qu'en éduquant un homme, on éduque un individu mais qu'en éduquant une femme, on éduque une famille ». Chacune semblait d'accord qu'un pays ne saurait se développer vraiment si les femmes ne participent pas à la vie de la communauté, et comment pourraient-elles le faire si elles sont anal-

phabètes ? Plusieurs ont cependant exprimé leurs craintes de voir, si l'on donnait trop de formation professionnelle aux femmes, le marché du travail « envahi » par elles alors que les emplois ne sont déjà pas en nombre suffisant pour les hommes dans beaucoup de pays. Certes, on leur a objecté que, dans les régions rurales en particulier, il était possible de développer un petit artisanat donnant aux femmes des occasions de travail, mais je ne suis pas sûre que ces objections aient été très convaincantes. D'ailleurs l'avis a aussi été exprimé qu'il convenait d'améliorer la capacité productive et le prestige social des travaux ménagers afin que les femmes — même ayant reçu une formation — restent au foyer.

COMPLEXITE

L'examen de l'avant-projet de plan d'action international relatif à la population (établi en vue du Congrès de Bucarest) a permis de juger de la complexité des problèmes que pose la croissance démographique. Pour ne prendre qu'un exemple, la représentante de la Tunisie a montré qu'en élevant l'âge du mariage — mesure préconisée par le plan — on se trouvait devant la nécessité d'occuper des jeunes filles à qui il était difficile de trouver du travail. Il incombait aux participantes au Forum, non de résoudre les problèmes, mais de proposer

des modifications de l'avant-projet tendant à ce que les intérêts féminins soient mieux pris en considération. Si j'en crois les nouvelles reçues depuis lors, les suggestions faites ont rencontré bon accueil auprès de la Commission de la population des Nations Unies, d'ailleurs présidée par une femme, la représentante des Philippines ; les discussions ont donc eu un résultat positif.

Bien que le programme — au contraire de ce qui est le cas dans maintes réunions internationales — ait été très chargé, les heures des repas et les deux longs voyages en car qui nous ont menés de New-York au ravissant Centre de Conférence d'Airlie en Virginie et retour ont été l'heureuse occasion de contacts personnels avec des femmes parlementaires, professeurs d'université, hauts fonctionnaires, de toutes races. Nombre de celles qui représentaient les pays en voie de développement frappaient par leur jeunesse qui ne les empêchait pas d'occuper des situations à responsabilités et de prendre leur tâche très au sérieux.

Je suis fort reconnaissante à l'Alliance (qui a suggéré mon nom au Département politique fédéral) de m'avoir permis de faire cette expérience intéressante.

Danielle Bridel.

QUELQUES RÉFLEXIONS

(Suite de la page 6)

Un postulat de base

Les Associations féminines avaient, dès 1970, fixé comme modèle, pour étudier la situation de la femme dans la famille, la collaboration dans l'égalité entre mari et femme. Je me souviens avoir entendu Marga Bührig exposer les principes de cette enquête lors de l'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Zurich. C'était la première fois que j'entendais parler de « Partnerschaft ». Depuis, ce concept a été utilisé à tort et à travers.

Mais suivons la logique de cette enquête. En bref, que veut-on démontrer ? Là où le comportement des gens ne reflète pas la collaboration dans l'égalité, il y a discrimination de l'un ou de l'autre des partenaires et le modèle fixé comme idéal par les Associations féminines n'est pas atteint.

Dans l'éducation, dans la vie professionnelle, les inégalités sont faciles à démontrer :

Dans la famille, au niveau de la vie quotidienne, l'enquête est nouvelle. Il n'y avait pas eu, jusqu'à présent, en Suisse, de recherche sociologique sur le comportement des personnes formant la famille, sur l'image que chacun se fait de son rôle d'homme, de

mari, de père ou de femme, d'épouse, de mère.

Ce comportement est-il patriarcal¹⁾ et sexiste²⁾ ou reflète-t-il une collaboration des deux partenaires dans l'égalité ?

S'il est patriarcal et sexiste, il y a discrimination pour la femme. S'il est matricarcal et sexiste, il y a discrimination pour l'homme. Si les deux partenaires ont le même poids, il y a équilibre entre les rôles et situation d'égalité.

Par exemple, une des questions posées dans l'enquête est : Qui décide en dernier ressort, s'il faut :

- appeler le médecin ;
- conclure une assurance-vie ;
- acheter une voiture ;
- établir le budget du ménage.

La femme domine dans 1/5 des cas, l'homme dans 1/3 à la moitié des cas. Sans distinction dans 1/3 à la moitié des cas.

On aurait pu aussi poser la question : « Est-ce que la femme connaît le salaire et la fortune de son mari ? » ou, inversement « Est-ce que le mari connaît le salaire et la fortune de sa femme ? » Si cette information n'est pas réciproque, il ne peut y avoir de collaboration dans l'égalité. Celui qui

connaît ce que l'autre ignore, crée une situation d'inégalité.

Face à ces discriminations, comment réagir ?

Il est toujours pénible de prendre conscience des discriminations dont on est l'objet, et chacun les ressent différemment selon l'image qu'il s'est faite de son rôle.

Ou bien c'est l'acceptation, la résignation. « C'est la vie de sacrifice que nous devons mener » comme l'écrivait, il y a quelques mois, une lectrice de ce Journal.

Ou bien c'est la révolte, le divorce... la mélancolie, la dépression...

La femme suisse est heureuse comme elle est puisqu'elle ne proteste pas de gagner moins, d'avoir moins de débouchés, de n'avoir pas accès au pouvoir de décision dans la famille. Pourquoi lui fixer comme modèle la collaboration dans l'égalité ? C'est la rendre malheureuse. A quoi servent toutes ces enquêtes ? Le statu quo est parfait.

A ceux qui tiennent ce raisonnement qui ressemble d'ailleurs beaucoup au raisonnement de ceux qui s'opposent au suffrage féminin, il y a quelques années, j'aimerais répondre ceci : Il

faud que les femmes prennent conscience des discriminations dont elles sont l'objet :

1. Parce que toute inégalité doit être combattue.
2. Parce que l'inégalité est source de conflit. L'histoire des peuples colonisés montre qu'il faut aplaquer les inégalités aussi rapidement que possible. Or, sous certains égards, la femme suisse mariée est, selon le Code civil, colonisée.
3. Parce que le nombre des divorces, des dépressions nerveuses, la surconsommation de médicaments, en particulier par les femmes de 35 à 45 ans, sont des signes de la désadaptation sociale. Combien de femmes souffrent d'un déséquilibre entre leur désir et leur possibilités de développement, leur niveau intellectuel ou professionnel d'une part, et leur statut de ménagère et de mère d'autre part ?
4. Parce que la vie « sans soucis » des femmes dont les maris ont un haut revenu n'est pas une solution. Pouvoir se préoccuper de la mode vestimentaire et artistique sans exercer d'activités sociales ou professionnelles ne représente pas un idéal pour une femme émancipée. « L'homme subjugué » d'Esther Villars, n'est pas notre but.
5. Parce que la vie étiennante des femmes surchargées par 44 heures de travail professionnel et par 40 heures de travail ménager

par semaine sans compter les dimanches n'est pas une solution non plus. Elles n'ont pas le temps de prendre conscience des discriminations multiples dont elles sont l'objet.

Ces quelques remarques m'ont été suggérées par la lecture de cette enquête sur la situation de la femme en Suisse et par les nombreux articles de presse à son sujet.

Il y a ceux qui sont convaincus par les statistiques qui démontrent certaines discriminations. Ce sont ceux qui acceptent le postulat de départ.

Il y a ceux qui n'acceptent pas les résultats de l'enquête, parce qu'ils n'acceptent pas le principe d'égalité, persuadés qu'une discrimination de la femme « est dans l'ordre des choses » et s'explique par une différence de nature.

Et vous qu'en pensez-vous ?

Jacqueline Berenstein-Wavre.

¹⁾ Patriarcal : L'homme est le chef, il dirige et commande. Il détient seul l'autorité. Il donne son nom à sa femme et à ses enfants.

²⁾ Sexiste : Un comportement sexiste est celui où les rôles sont définitivement établis et classés selon le sexe. Par exemple, la mère fait toujours la cuisine et tout le ménage, le père exerce toutes ses activités à l'extérieur : travail, clubs, politique... Ces rôles ne peuvent pas être, même temporairement, intervertis sans choquer, sans troubler l'image que cha-